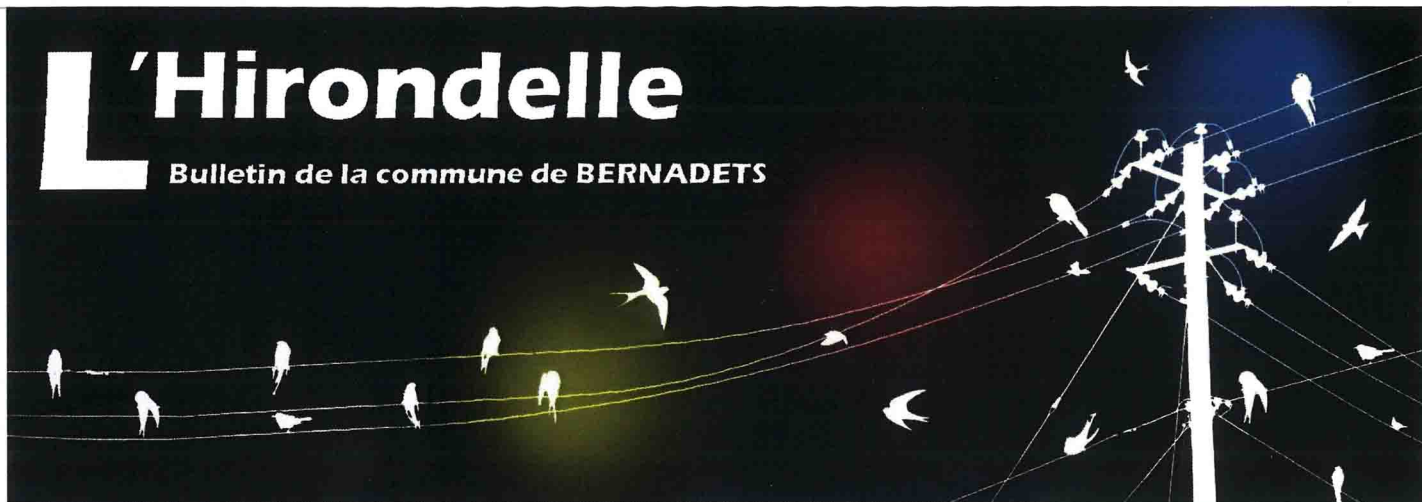


# L'Hirondelle

Bulletin de la commune de BERNADETS



Edition: Alain DOULCET  
Mairie de Bernadets

Février 2018 — N° 58  
57

## LE MOT DU MAIRE — Yvan DEBOSSE

L'année 2017 a été riche en événements, à mettre au crédit des associations :

- Les fêtes de Bernadets (Bernadets Animation),
- La soirée musicale et le vide grenier de l'Amicale Laïque ,
- La fête du tennis de table,
- Le marché de Noël et le loto de l'APE,
- Le petit spectacle des écoliers des TAP,
- Le réveillon des Gaiÿous Toustem,
- Le repas des chasseurs de l'ACCA.

On ne peut que se féliciter du dynamisme de tous les acteurs.

2017 a vu également se concrétiser le projet (obligatoire) de restauration de la Mairie et de sa mise aux normes « handicapés ».

Cet aménagement clôt le chapitre des chantiers réalisés depuis une quinzaine d'années et indispensables à la vie du village :

- La construction de la salle multi activité,
- L'agrandissement et rénovation du groupe scolaire,
- La construction de l'atelier communal.

En 2018 (et 2019) l'accent devrait être mis sur des réalisations moins onéreuses mais utiles :

- Sécurisation des voies communales,
- Aménagement de circulation dites « douces »,
- Projet d'aménagement de la place de la mairie et du parking de l'école.

Je souhaite à tous bon courage et une bonne énergie et à toutes celles et ceux qui n'ont pas pu partager le moment de convivialité des vœux du Maire et des conseillers municipaux le 13 janvier dernier, je souhaite une bonne et heureuse année 2018.

## DANS CE NUMÉRO

### Associations

A.P.E.....	2
Tennis de table.....	2
ACCA-BTC .....	3

### Activités communales

Infrastructures.....	3
PLU.....	3-4

### Informations

Vandalisme .....	5
Vœux du maire.....	5
Collecte des ordures ménagères .....	6

Guide pratique.....	7
---------------------	---

Calendrier 2018.....	8
----------------------	---

## >>> ASSOCIATIONS

### *Association des parents d'élèves*

Bonne année 2018 à vous et votre famille .

Pour notre prochain événement ça sera **le loto le 17 mars à partir de 19h30.**

L'année 2017 fût une bonne année avec le marché de Noël de l'APE qui a été un succès pour une première édition, sans oublier le loto de 2017 qui avait été lui aussi un succès.

\* contact : [ape.bernadets@gmail.com](mailto:ape.bernadets@gmail.com)



### *Tennis de table*

#### **Bravo à l'équipe 1.**

Pour la deuxième fois de son histoire, Bernadets accède en Régionale 2.

Bravo à **Estelle Lanvin, Niels Rivault, Baptiste Courrèges, Christophe Léon et Yann Briens** (photo) qui ont décroché la montée.

A l'issue d'un match très spectaculaire, ils ont débuté par un nul prometteur contre Le Haillan (7-7) un adversaire habitué à jouer les premiers rôles à ce niveau.



#### **Annnonce des matches.**

En accord avec la municipalité, le club a affiché le calendrier des matches de Régionale 2 sur le panneau d'affichage de la mairie.

L'entrée est gratuite, c'est l'occasion d'assister à des rencontres d'un bon niveau.

#### **Merci pour les calendriers.**

Le club tient à remercier ses fidèles partenaires du village, mais aussi les nouveaux, pour leur soutien.

Merci également à tous les foyers qui ont accueilli chaleureusement le président Guy Cazenave lors de la vente des calendriers.

#### **Tournoi ouvert à tous.**

Comme chaque année, la saison se terminera en juin par un tournoi ouvert à tous (participation gratuite).

La date exacte vous sera communiquée par un tract dans vos boîtes à lettres.

Et bien entendu bonne année 2018 à tous et toutes.

## >>> ASSOCIATIONS

### **ACCA et BTC**

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour l'année 2018

#### **ACCA**

Encore une saison où il reste les palombes, le chevreuil, le sanglier et le renard pour conclure

Pour **le repas communal, le 17/02 animé par le Big Bang de Bernadets**, surveillez votre boîte aux lettres.

#### **BTC**

Les concours devraient se tenir en avril, juin, août.

Les dates seront actées dès que le calendrier départemental aura été défini fin février.

Bonne saison à tous.

## >>> ACTIVITES COMMUNALES

### **Infrastructures** (Yvan DEBOSSE)

**Mairie** - les travaux de restauration et de mise aux normes « handicapés » sont terminés.

**Ecole** - divers travaux d'amélioration sont demandés par le Conseil d'Ecole :

- mise en place d'une climatisation,
- mise en place d'un système de télécommande pour l'ouverture et la fermeture du portail,

Par ailleurs, plusieurs devis ont été demandés pour l'installation d'une porte de sécurité incendie dans la salle de repos de la maternelle.

**Voirie** - l'hiver extrêmement pluvieux entraîne des dégradations des voiries, mais les travaux de réfection ne pourront être réalisés qu'aux beaux jours (routes sèches et chaleur).

D'autre part, les consultations sont en cours (gendarmerie, conseil départemental) pour la sécurisation des voies communales et départementales afin de réduire certains comportements pouvant générer des accidents.

### **Plan Local d'Urbanisme** (Alain DOULCET)

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro de l'Hirondelle d'octobre 2017, le PLU de Bernadets a été entièrement finalisé en fin d'année 2016.

Puis au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en suivant la décision de la loi ALUR de 2014, la commune a dû transférer sa compétence PLU à la Communauté de communes du Nord Est Béarn (CCNEB) pour que notre PLU puisse survivre.

Après étude de l'ensemble des documents, le service urbanisme de la CCNEB nous a informé qu'il allait proposer **la clôture du PLU Bernadetois lors de la session de la Communauté de communes du mois de mars prochain.**

Après cette clôture, le programme se déroulera normalement de la façon suivante :

## >>> ACTIVITES COMMUNALES—suite

### 1) Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) - délai 3 mois -avril à juin.

C'est-à-dire qu'un dossier complet sera envoyé à chacune de ces PPA, et par PPA il faut entendre :

- *La Préfecture des Pyrénées atlantiques,*
- *Le Conseil Régional,*
- *Le Conseil départemental,*
- *La Chambre d'agriculture, ainsi que du Commerce et de l'industrie,*
- *Le Syndicat mixte du Grand Pau, ainsi que celui des transports urbains,*
- *La DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) ;*
- *Le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours)*
- *La CAPBP (Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées)*
- *La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement),*
- *Et je dois certainement en oublier quelques uns.....*

Toutes ces entités retourneront leurs propositions de modifications ou de compléments d'informations qui seront analysées lors de la phase suivante.

### 2) Analyse et report des remarques des PPA - 1 mois -juillet

### 3) Enquête publique, 1 mois -septembre

Cette enquête qui se déroulera à Bernadets, aura pour objet d'assurer l'information et la participation du public, sous la supervision d'un Commissaire enquêteur indépendant désigné par la Préfecture.

Pendant cette période tous les habitants de la commune seront invités à venir consulter l'ensemble des documents du PLU, sur place dans un local aménagé par la mairie.

Ils pourront également rencontrer le Commissaire enquêteur, lui poser des questions et noter leurs remarques sur un Registre d'enquête qui seront analysés lors de la phase suivante.

Les horaires d'ouverture de ces locaux pourront correspondre aux horaires de travail des services administratifs.

### 4) Analyse des observations de l'enquête publique—2 mois -octobre-novembre

### 5) Modifications suite à l'enquête publique pour approbation définitive - décembre 2018

**Pendant toute cette période de mars à décembre 2018, et jusqu'à l'approbation définitive,** deux solutions pourront régir les autorisations d'urbanisme, mais avec des conséquences très voisines :

- Soit nous resterons sous le Régime National d'Urbanisme (RNU), sous lequel nous sommes actuellement, mais la DDTM veillera à ne pas attribuer d'autorisation d'urbanisme allant à l'encontre du PLU en cours d'examen, pour ne pas mettre la commune en porte-à-faux,

- Soit la commune décidera d'utiliser le sursis à statuer, c'est à dire de suspendre l'instruction des demandes d'autorisation jusqu'à l'approbation définitive du PLU (2 ans maximum)

Dans les mois qui viennent , et comme nous le faisons depuis le début de la mise en œuvre du PLU, nous vous tiendrons bien évidemment informés de l'avancée des différentes étapes d'instruction des documents.

## >>> INFORMATIONS COMMUNALES

### *Incivilités et vandalisme (Pierre LALANDE)*

Force est de constater que certains habitants et autres personnes itinérantes ont la très mauvaise habitude de se débarrasser de leurs déchets (matelas, cartons, petits mobiliers, etc.) sur les espaces publics notamment près des conteneurs à verre de la salle multiactivité.

Ces gestes d'incivilité de plus en plus récurrents, non respectueux de l'environnement, mais aussi des personnes chargées de ramasser et de nettoyer les lieux, ont un coût pour la collectivité donc pour vous.

Outre ces faits, cette année les enfants des TAP (Temps d'activités périscolaires) encadrés par une équipe de bénévoles, ont décoré la placette de notre commune afin de donner un peu de gaieté en ces moments difficiles.

Un ou plusieurs individus ont jugé utile de démolir le bonhomme de neige constitué de pneus de camion et de les déposer sur les voies de circulation du CD 39. Heureusement Mr HOURCLATS qui passait par là a aussitôt retiré les objets de la voie publique évitant ainsi un accident probable.

Dorénavant, **la municipalité portera plainte systématiquement** afin qu'une enquête soit ouverte pour rechercher les auteurs de ces actes répréhensibles.

### *Vœux du maire et du conseil municipal (Joël SAUVAGE)*

Traditionnellement étaient conviés à ce rassemblement de début d'année :

- Les parlementaires et les conseillers départementaux,
- Le Président de la communauté de communes du Nord Est Bearn,
- Les enseignants de l'école et les employés communaux,
- Les représentants des associations,
- Les entreprises,
- Les nouveaux habitants de la commune.

Les associations étant invitées à y présenter leurs activités et leurs projets, le Conseil municipal avait décidé d'étendre cette invitation à tous les habitants de Bernadets.

Toutefois, c'est devant une assemblée relativement clairsemée que M. le maire a remercié les personnes pré-



## >>> INFORMATIONS COMMUNALES - suite

sentes, en particulier M. le Député, J.P Mattei, Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental, Isabelle Lahore, M. le Conseiller Départemental, Thierry Carrère, M. le Maire adjoint de Saint Castin, J.M Frède, représentant M. Arthur Finzi, M. Michel Magendie, maire de Gabaston et le capitaine de la Gendarmerie, M. Eric Solda.

Dans son propos, après une pensée en mémoire des disparus, le Maire :

- A souhaité un prompt rétablissement aux nombreux malades,
- S'est inquiété de la disparition prochaine de la taxe d'habitation qui représente près de 35% du budget de la commune en souhaitant que la compensation promise soit juste et pérenne,
- A pris acte de la demande de dérogation pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours,
- A regretté une fois encore, les actes de vandalisme et d'incivilité,
- S'est inquiété de la multiplication des infractions au code de la route, en particulier les vitesses excessives dans la traversée du bourg et les chemins communaux,
- A indiqué que la Communauté de communes comptait arrêter (prochainement) le PLU pour procéder aux consultations dans le but d'approuver le document en fin d'année,
- S'est félicité des réalisations communales (en particulier la restauration de la mairie)



En conclusion, il conviendra au Conseil Municipal de réfléchir à une autre forme de partage des vœux, car il faut bien convenir que la formule actuelle, destinée à rassembler un maximum d'administrés, n'obtient pas le succès escompté.

### **Collecte des ordures ménagères** (Yvan DEBOSSE)

**A compter du mercredi 7 février 2018 et à la demande du SIECTOM, la collecte des ordures ménagères (poubelles vertes) se fera le mercredi matin au lieu du vendredi matin.**

- Il est conseillé de sortir les poubelles le mardi soir compte tenu du passage possible de la collecte très tôt le mercredi matin,
- La collecte des matériaux recyclables (poubelles jaunes) continuera à être faite le lundi matin des semaines impaires,
- Après le ramassage, il est rappelé aux quelques récalcitrants (peu nombreux heureusement) que les bacs verts et jaunes doivent être rentrés dès que possible.

**La collecte du verre** (à l'exclusion de tout autre produit y compris les bouchons) continuera de se faire par apport volontaire dans les conteneurs mis en place sur le parking de la salle multi activité.

**Ce lieu n'est en aucun cas une déchetterie. Merci de n'y déposer aucun autre produit (vaisselle, cartons, matelas, livres, journaux, ... etc.)**

- Un bac collecteur de piles usagées y est également disponible,

## >>> INFORMATIONS COMMUNALES - suite

- Un point relai pour la récupération de vêtements a également été mis en place. Merci, là-aussi, de ne pas abandonner les emballages sur place.

Ces règles ne sont pas très contraignantes, merci de les respecter et de ne pas transformer ce point de services en dépotoir.

## >>> GUIDE PRATIQUE DU VILLAGE

### HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le mardi de 13h à 18h, le jeudi de 13h à 19h, le vendredi de 8h à 12h.

Pour les rendez vous avec le Maire ou les adjoints, contacter le secrétariat de mairie aux heures d'ouverture (05.59.33.07.42)

### DÉCHETS MÉNAGERS / TRI SÉLECTIF

**Déchets ménagers**, poubelle verte: tous les mercredi matin.

**Tri sélectif**, poubelle jaune (journaux, magazines, papiers, cartons, tous emballages métalliques, briques alimentaires, bouteilles - bidons - cubitainer - flacons en plastique (avec leurs bouchons) : lundi des semaines impaires.

### DÉCHETTERIE ET DÉCHETS VERTS

Une déchetterie gratuite est à votre disposition à Morlaàs ainsi qu'une plate-forme de stockage de déchets verts.

#### Heures d'ouverture:

**Déchetterie** - du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

**Déchets verts** - Du lundi au samedi de 10h-12h et 14h-18h

### FEUX ET NUISANCES SONORES

**Les feux de déchets végétaux ou ménagers, sont strictement interdits** conformément au règlement sanitaire départemental.

**Les tontes et l'usage de tous appareils bruyants**, ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h/19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

